

# REGLEMENT

## Concours Nous Autres 2019

### Article 1 : Société organisatrice

MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union soumise aux dispositions du Code de la mutualité - 3, square Max Hymans 75748 Paris cedex 15 - représentée par Sif Ourabah, Directeur de la Communication.

En partenariat avec

La CASDEN Banque Populaire (ci-après la CASDEN), Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable dont le siège est situé au 1bis, rue Jean Wiener – 77420 Champs sur Marne sous le numéro SIREN n° 784 275 778 – RCS Meaux, représentée par Madame Sylvie Garcelon, Directeur Général.

et

LA FONDATION Lilian Thuram, SIRET n° 50945802200027, dont le siège social est situé Paseo de Gracia 63, 08 008 Barcelone, Espagne, représentée par son Président, Lilian Thuram.

### Article 2 : Le concours

La CASDEN, la Fondation Lilian Thuram et le Groupe MGEN, organisent un jeu concours autour de la thématique « La défense de l'égalité entre tous les êtres humains ». Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

### Article 3 : Les participants

Toutes les classes de France métropolitaine et DOM, de la maternelle à la 6<sup>e</sup>, peuvent participer.

Ne peuvent participer les salariés ou représentants de la société organisatrice ou de ses partenaires, ou ayant collaboré à son organisation ainsi que leurs proches (conjoint, enfants, frères et sœurs et les autres résidents du même foyer).

### Article 4 : Déroulement et modalités du concours

La CASDEN adresse un mail, par l'intermédiaire du ministère de l'Education nationale, pour présenter l'action menée et inviter les enseignants à participer au concours. Le concours s'adresse aux classes de la maternelle à la 6<sup>e</sup> et consiste en une production artistique illustrant la défense de l'égalité entre tous les êtres humains. La proposition pourra prendre plusieurs formes :

- Art vivant : lecture, poésie, texte, histoire, conte, chanson, mime et théâtre.
- Art plastique : peinture, sculpture.
- Vidéo artistique sous forme de fiction (documentaire exclu).

Les approches interdisciplinaires sont à privilégier. La production devra être conçue et réalisée par un groupe d'au moins 3 enfants. Pour les productions type spectacle, les classes doivent réaliser une vidéo de 3 minutes maximum et la déposer sur le site [www.concoursnousautres.fr](http://www.concoursnousautres.fr). Les productions plastiques, après avoir été déposées sous forme de photos sur la plateforme, doivent être envoyées à l'adresse suivante : Le Groupe MGEN – Nous Autres - 3, Square Max Hymans – 75748 Paris. Le règlement dûment complété devra être déposé sur le site dédié. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Les œuvres ne devront pas comporter d'éléments permettant l'identification des enfants.

Les productions numériques ne doivent pas dépasser 2 giga-octets et doivent être de format MP4 ou JPG pour des images.

Toute production endommagée ou illisible ne pourra être soumise au jury.

L'enseignant doit s'assurer que chaque enfant a bien l'autorisation parentale pour être filmé et pris en photo. A cet égard, il devra faire signer aux représentants légaux des enfants concernés l'autorisation d'exploitation de l'image de leur enfant figurant en annexe 2 des présentes. Tout enfant ne disposant pas de cette autorisation devra être signalé par l'enseignant à la société organisatrice le jour de la remise du prix pour éviter tous problèmes liés aux atteintes au droit à l'image.

Pour faire participer sa classe, l'enseignant doit se connecter sur le lien indiqué dans le courrier et compléter un bulletin de participation en ligne accessible à l'adresse suivante : [www.concoursnousautres.fr](http://www.concoursnousautres.fr).

La classe participante recevra, en retour, le DVD « Nous Autres, Education contre le racisme ».

Tout bulletin de participation incomplet, illisible, falsifié ou avec des coordonnées erronées sera considéré comme nul.

La production réalisée par la classe devra être déposée dans l'espace personnel de l'enseignant (suite à son inscription) à l'adresse suivante : [www.concoursnousautres.fr](http://www.concoursnousautres.fr) avant le 8 février 2019.

Une production doit être réalisée par classe.

Le jury sélectionnera 30 classes : les noms des lauréats seront connus entre le 11 et le 15 mars 2019.

Les classes sélectionnées par le jury seront invitées à la remise des prix organisée le 14 mai 2019 à Paris.

Les enseignants doivent prendre les mesures nécessaires pour l'organisation de cette sortie. Les frais de déplacement pour assister à la remise des prix seront à la charge des participants.

## **Article 5 : Dotation**

Trente (30) prix identiques (voir ci-dessous) seront décernés en fonction des différents critères visés à l'article 6 du présent Règlement.

Chaque classe lauréate gagnera un Chèque Lire® d'un montant de 100 €, l'ouvrage « Mes étoiles noires, de Lucy à Barack Obama » de Lilian Thuram, la bande dessinée « Notre Histoire » de Lilian Thuram et une mallette pédagogique ESS.

Chaque élève de chaque classe lauréate recevra une photo dédicacée de Lilian Thuram et un diplôme du jeune citoyen.

Si la classe lauréate est dans l'impossibilité d'assister à la remise des prix organisée le 14 mai 2019, la dotation lui sera adressée par courrier à l'adresse postale indiquée sur le bulletin de participation dans un délai de 30 jours ouvrables environ à compter de la date de remise des prix.

## **Article 6 : Sélection des contributions**

### **Jury**

Le jury sera composé de représentants des partenaires du concours à savoir : la CASDEN, la Fondation Lilian Thuram, le Groupe MGEN, et du Ministère de l'Éducation nationale.

Il départagera les classes sur la production artistique fournie par chaque classe. 30 classes seront sélectionnées.

Le jury communiquera les résultats au plus tard le 22 mars 2019.

### **Critères de sélection :**

- qualité de la contribution (originalité, créativité, technicité, compréhension, lisibilité, pertinence, impact visuel...),
- adéquation au sujet,
- pertinence du sujet,
- qualité artistique,
- travail en équipe,
- respect du format demandé,
- respect des délais d'envoi,
- transmission des coordonnées de l'enseignant de la classe participante (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail).
- approche interdisciplinaire.

Le jury est souverain dans sa décision.

Il se réserve le droit de rejeter tout dossier non conforme aux conditions de participation du présent concours.

### **Communication des résultats**

L'enseignant de chaque classe gagnante sera contacté par le Délégué Départemental CASDEN de sa région.

## **Article 7 : Calendrier**

La présentation du concours sera adressée à tous les établissements scolaires de France et des DOM (écoles maternelles, primaires et collèges) par e-mail, par le ministère de l'Éducation nationale, fin septembre 2018.

Les enseignants des classes souhaitant participer au concours devront compléter leur bulletin de participation sur Internet avant le 31 décembre 2018 inclus avant 17h. Les organisateurs se réservent le droit de prolonger ce délai si le nombre de participants n'est pas suffisamment important.

Les classes devront déposer leur production artistique avant le 8 février 2019 - 16h sur le site [www.concoursnousautres.fr](http://www.concoursnousautres.fr)

Aucune production ne pourra être prise en compte au-delà de ce délai. Il est précisé que les dates et horaires indiqués dans le présent Règlement s'entendent comme l'heure de Paris, France.

Entre le 11 et le 15 mars 2019 : proclamation des résultats et contact des classes lauréates par les Délégués Départementaux.

14 mai 2019 : remise des prix à Paris.

## **Article 8 : Droit à l'image**

*Aucune photo d'enfants (personnes mineures) ne sera prise par la société organisatrice lors de la remise des prix sans autorisation des représentants légaux.*

Selon les articles 9 du Code civil et 226-1 à 226-8 du Code pénal, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie ou d'une vidéo sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Le nom de l'établissement scolaire et celui de l'enseignant pourront être diffusés dans les différents supports de communication de la société organisatrice et de ses partenaires dans l'organisation du Concours Nous Autres, pour toute communication ayant un lien avec le présent concours. Si l'enseignant ne souhaite pas que son nom ou celui de son établissement soient cités, il peut s'y opposer en cochant la case correspondante sur le bulletin de participation.

## **Article 9 : Propriété intellectuelle**

L'enseignant doit s'assurer en amont auprès des représentants légaux des enfants, auteurs des productions artistiques, qu'ils acceptent que la société organisatrice et ses partenaires dans l'organisation du Concours Nous Autres exploitent le nom, le projet, les visuels desdites productions artistiques pour toutes communications internes et externes et ce pendant une durée d'un an suivant l'attribution des prix du concours « Nous Autres 2019 ». A cet égard, l'enseignant s'engage à faire signer aux représentants légaux des enfants auteurs des productions artistiques présents lors de la remise du prix du 14 mai 2019, l'acte de cession de droits figurant en annexe 3 des présentes. A ce titre, il est ici

rappelé que les participants doivent être propriétaires des contributions et disposer des droits nécessaires pour exploiter et autoriser la société organisatrice à exploiter lesdites contributions.

Les productions artistiques transmises dans le cadre du présent concours pourront être retournées aux participants sur simple demande à l'issue du délai d'un an précité. A défaut, ils seront détruits passé un délai de 6 mois suivant cette échéance.

## **Article 10 : Protection des données à caractère personnel**

Les renseignements recueillis concernant chaque participant sont obligatoires pour la participation à ce concours. Ils seront utilisés par les personnels habilités du groupe MGEN, en tant que responsable du traitement, ainsi qu'éventuellement par ceux de la CASDEN et de la Fondation LILIAN THURAM en tant que sous-traitants partenaires associés à l'organisation du concours « Nous Autres 2019 », pour la gestion de la participation, informer de la sélection ou non, la remise de la dotation ainsi que pour la venue à la remise de prix le 14 mai 2019 à Paris. Tout renseignement personnel concernant les participants sera exclusivement utilisé aux fins d'inscription à ce concours ainsi qu'aux fins de communication à destination des sélectionnés. La non-fourniture des données a pour conséquence de ne pas permettre la participation au Jeu. Les données sont conservées pour la durée du Jeu et au plus pendant un (1) an suivant l'attribution des prix du concours « Nous Autres 2019 » et leur traitement est fondé sur l'intérêt légitime de MGEN à promouvoir l'égalité entre tous les êtres humains. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose, sur les données le concernant, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, ainsi que du droit de communiquer des directives concernant le sort de ses données à caractère personnel après son décès.

Il dispose encore du droit de solliciter, pour motif légitime, la limitation du traitement, de s'opposer audit traitement et du droit à la portabilité des données.

Toute demande d'exercice de ces droits peut être envoyée par courrier postal à l'adresse : MGEN - Centre de gestion de la Verrière - Protection des données - CS 10601 La Verrière – 6 bis avenue Joseph Rollo – 78321 Le Mesnil Saint Denis Cedex.

Le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : MGEN – Data Protection Officer – 3 square Max Hymans 75748 PARIS Cedex 15.

Les demandes peuvent également être faites sur le site de MGEN à la page : <https://www.mgen.fr/mes-donnees>. Un justificatif d'identité comportant votre signature pourra être demandé le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## **Article 11 : Limite de responsabilité**

La société organisatrice se réserve la possibilité de prolonger la durée du concours ou de reporter toute date annoncée. Elle ne saurait être tenue pour responsable si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.



## **Article 12 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer à ce concours entraîne acceptation pleine et entière du règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude ou non respect du présent Règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de la classe.

## **Article 13 : Accès au règlement**

Il est possible de consulter le règlement sur le site internet [www.concoursnousautres.fr](http://www.concoursnousautres.fr)  
Il sera envoyé gratuitement à toute personne sur demande écrite adressée à la MGEN – Concours Nous Autres - 3, Square Max Hymans – 75748 Paris Cedex 15

Les éventuels avenants seront envoyés gratuitement à toute personne sur demande écrite adressée à la MGEN à l'adresse indiquée ci-dessus et seront consultables sur le site internet relatif au concours Nous Autres.

## **Article 14 : Contestation et réclamation**

Les contestations ou réclamations devront être adressées dans un délai de deux mois après clôture du concours à l'adresse suivante :

Groupe MGEN  
Nous Autres  
Service Réclamations  
3 square Max Hymans  
75748 Paris Cedex 15.

Toute éventuelle contestation sera arbitrée par la Société Organisatrice.

## **Article 15 : Loi applicable - Litige**

Le présent Règlement est soumis à la loi française et soumis à la compétence des tribunaux français.

## ANNEXE 1 : Fiche de candidature Concours « Nous Autres 2019 »

Nom de l'école\* : .....

Adresse de l'école\* : .....

Académie\* : .....

Tél\* : .....

Mail\* : .....

Production\* :

Art vivant : préciser le type (en entourant les propositions) : lecture, poésie, texte, histoire, conte, chanson, mime et théâtre.

Art plastique : préciser (en entourant le type) : peinture, sculpture.

Vidéo artistique, fiction (documentaire exclu) : préciser

Autre Préciser : .....

Nom du projet\* : .....

Professeur en charge du projet\* : Mme  ..... M.  .....

Matière enseignée\* : .....

Niveau de la classe\* : .....

Descriptif du projet\* :

Photographie de la production obligatoire  copyright à indiquer\* : .....

Vidéo  copyright à indiquer\* : .....

**Attention : si présence d'une musique, prendre une musique libre de droits**

Si vous souhaitez que votre enfant apparaisse dans les publications institutionnelles, de communication interne ou externe, ou dans les expositions liées exclusivement à ce concours, merci de nous retourner dument complété et signé, l'annexe 2 du règlement.

Nom et prénom du professeur et des élèves ayant participé à la production*		Droits à l'image*	
Numéro	Nom et prénom	OUI	NON
1			
2			
3			
4			

5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			



35			
----	--	--	--

NB : Conformément à l'article 4 du Règlement - Déroulement et modalités du concours national - tout enfant ne disposant pas de l'autorisation des représentants légaux pour être filmé et pris en photo devra être signalé par l'enseignant à la société organisatrice le jour de la remise du prix pour éviter tous problèmes liés aux atteintes au droit à l'image.

\*Les renseignements recueillis concernant chaque participant sont obligatoires pour la participation à ce concours. Toute fiche de candidature incomplète ne permettra pas à la classe de participer à ce concours. Ils seront utilisés par le Groupe MGEN, en tant que responsable du traitement, ainsi qu'à la Fondation LILIAN THURAM et au sein de la CASDEN Banque Populaire en tant que sous-traitants, partenaires associés à l'organisation du concours « Nous Autres 2019 », pour la gestion de sa participation, informer de la sélection ou non, la remise de la dotation ainsi que pour la venue à la remise de prix le 14 mai 2019 à Paris. Tout renseignement personnel concernant les participants sera exclusivement utilisé aux fins d'inscription à ce concours ainsi qu'aux fins de communication à destination des sélectionnés. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose notamment d'un droit gratuit d'accès et de rectification ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux données le concernant. Pour plus d'information, se référer au règlement complet du Jeu. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant par courrier : MGEN - Centre de gestion de la Verrière - Protection des données - CS 10601 La Verrière – 6 bis avenue Joseph Rollo – 78321 Le Mesnil Saint Denis Cedex. Toute personne ne souhaitant pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, gérée par la SAS OPPOSETEL (92-98, boulevard Victor-Hugo 92110 Clichy). Cette inscription interdit à un professionnel de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes en cours.



## ANNEXE 2 : AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE Concours « Nous Autres 2019 »

MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union soumise aux dispositions du Code de la mutualité - 3, square Max Hymans 75748 Paris cedex 15 - représentée par Sif Ourabah, Directeur de la Communication.

En partenariat avec

la CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable dont le siège est situé au 1bis, rue Jean Wiener – 77420 Champs sur Marne sous le numéro SIREN n° 784 275 778 – RCS Meaux, représentée par Madame Sylvie Garcelon, Directeur Général.

et

la FONDATION Lilian Thuram, SIRET n° 50945802200027, dont le siège social est situé Paseo de Gracia 63, 08 008 Barcelone, Espagne, représentée par son Président, Lilian Thuram.

organise le Concours « *Nous autres 2019* » dans le cadre duquel il est proposé aux classes scolaires participantes de réaliser une production artistique illustrant la défense de l'égalité entre tous les humains.

Par les présentes :

Je soussigné(e),

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Né(e) le\* .....

Demeurant\* : .....

Détenteur de l'autorité parentale du mineur : ....., (Prénom / Nom) né(e) le ....., et âgé(e) de ..... ans à la date des présentes, autorise la société organisatrice et ses partenaires dans l'organisation du Concours Nous Autres, à utiliser et exploiter l'image de ce dernier par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de la communication au public des photographies et/ou vidéos le représentant réalisées le 14 mai 2019 au Musée du quai Branly – Jacques Chirac à Paris à l'occasion du jeu concours « *Nous Autres 2019* », à des fins de promotion institutionnelle ou de communication interne ou externe, de publications ou expositions liées exclusivement à ce concours.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication électroniques et papier.

Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être notamment reproduites sur les supports suivants : tous les supports de communication de la CASDEN, de la Fondation Lilian Thuram et du Groupe MGEN.

J'autorise également la société organisatrice et ses partenaires dans l'organisation du



concours Nous Autres, à utiliser et diffuser sur lesdits supports, les prénom et nom du mineur que je représente ainsi qu'à y décrire le projet réalisé dans le cadre du concours « *Nous Autres 2019* ».

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée d'un an à compter de la date de signature des présentes. Elle est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. A ce titre, je la délivre à titre totalement gratuit et pour toute la période précitée.

La société organisatrice disposera de toute liberté dans le choix des images, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve du respect de l'image du mineur que je représente.

La société organisatrice s'interdit expressément de procéder à une exploitation de cette image qui serait de nature à porter atteinte à la réputation du mineur que je représente.

Fait à : ..... Le : .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)



\*Les informations nominatives ainsi recueillies sont obligatoires pour permettre l'exploitation de l'image. Elles sont destinées au Groupe MGEN, en tant que responsable du traitement, ainsi qu'à la Fondation LILIAN THURAM et à la CASDEN Banque Populaire, partenaires associés à l'organisation du concours « Nous Autres 2019 » en tant que sous-traitants, à des fins de communication et de promotion dudit jeu concours. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant au présent concours bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes au traitement des informations qui le concernent. Ces droits peuvent s'exercer auprès du responsable du service par courrier postal accompagné d'une copie d'un document d'identité portant la signature du participant en écrivant à l'adresse suivante :

GROUPE MGEN, Concours Nous Autres, Service Réclamations, 3 square Max Hymans  
75748 Paris cedex 15



### ANNEXE 3 : ACTE DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR Concours « Nous Autres 2019 »

MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union soumise aux dispositions du Code de la mutualité - 3, square Max Hymans 75748 Paris cedex 15 - représentée par Sif Ourabah, Directeur de la Communication.

En partenariat avec

la CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable dont le siège est situé au 1bis, rue Jean Wiener – 77420 Champs sur Marne sous le numéro SIREN n° 784 275 778 – RCS Meaux, représentée par Madame Sylvie Garcelon, Directeur Général.

et

la FONDATION Lilian Thuram, SIRET n° 50945802200027, dont le siège social est situé Paseo de Gracia 63, 08 008 Barcelone, Espagne, représentée par son Président, Lilian Thuram.

organise le Concours « *Nous Autres 2019* » dans le cadre duquel il est proposé aux classes scolaires participantes de réaliser une production artistique illustrant la défense de l'égalité entre tous les humains aux conditions imposées par le Règlement du concours (ci-après la Contribution).

Par les présentes :

Je soussigné(e) : (Nom, prénom)\*

Date de naissance\* :

Lieu de naissance\* :

Demeurant\* :

Détenteur de l'autorité parentale du mineur : ....., (Prénom / Nom) né(e) le ....., et âgé(e) de ..... ans à la date des présentes, cède, à titre exclusif, à la société organisatrice et à ses partenaires dans l'organisation du Concours Nous Autres, les droits de propriété littéraire et artistique afférents à la Contribution du mineur que je représente, en vue de son exploitation dans les conditions ci-après définies.

J'autorise expressément la société organisatrice à exploiter ladite Contribution.

A cet effet, j'autorise expressément la société organisatrice, à sélectionner librement tout ou partie de la Contribution, en l'exploitant seule ou dans le cadre d'une œuvre collégiale sur tout support print interne ou externe, web (intranet ou internet), réseaux ou systèmes numériques existants ou futurs.

Cette cession est valable pour les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation de ma Contribution par MGEN ou tout tiers autorisé par MGEN, à titre gracieux, sans contrepartie financière, à titre principal et/ou accessoire et à des fins d'information et/ou publi-promotionnelles.

Les droits patrimoniaux présentement cédés comprennent :

- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, dupliquer et adapter pour les besoins de l'exploitation la Contribution, sur tous supports : papiers, presse, vidéo, ou

numérique (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

- pour le droit de représentation : le droit de communiquer la Contribution au public par tous procédés, et notamment par affichage (panneaux), vidéo, mais aussi par le biais de supports numériques (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

Cependant, en aucun cas, la Contribution ne pourra faire l'objet d'une exploitation commerciale en dehors du cadre du concours.

La Contribution pourra être exploitée dans le monde entier et ce, pour une durée d'un (1) an à compter de la signature de la présente cession.

Aucune obligation d'exploitation de la Contribution n'est mise à la charge de la société organisatrice. Elle pourra également à tout moment interrompre momentanément et/ou cesser l'exploitation de tout ou partie de la Contribution, sans que cela ne constitue pour la société organisatrice une renonciation aux droits cédés au titre des présentes.

Je garantis à la société organisatrice que la Contribution ne porte atteinte à aucun droit des tiers, et ne constitue en aucun cas un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme.

A cet égard, je garantis la société organisatrice de la jouissance et de l'exercice paisible de tous les droits attachés à la Contribution. A ce titre, je garantis la société organisatrice contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que la Contribution viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés à la Contribution.

Je déclare connaître les possibilités de l'Internet et accepte expressément à ce titre que la société organisatrice puisse référencer, indexer et introduire des liens hypertextes ou toute autre forme de consultation interactive sur la Contribution.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

(Signature + précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord à titre gracieux »)

\*Les informations nominatives ainsi recueillies sont obligatoires pour permettre l'exploitation de l'image. Elles sont destinées aux personnels habilités de MGEN, en tant

que responsable du traitement, ainsi qu'à ceux de la Fondation LILIAN THURAM et de la CASDEN Banque Populaire en tant que sous-traitants, partenaires associés à l'organisation du concours « Nous Autres 2019 », à des fins de communication et de promotion dudit jeu concours. La non-fourniture des données a pour conséquence de ne pas permettre l'exploitation de la Contribution. Les données sont conservées pendant un (1) an suivant l'attribution des prix du concours « Nous Autres 2019 » et leur traitement est fondé sur l'intérêt légitime de MGEN à promouvoir le concours. Conformément à la réglementation en vigueur, le participant au présent concours bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, ainsi que du droit de communiquer des directives concernant le sort de ses données à caractère personnel après son décès.

Il dispose encore du droit de solliciter, pour motif légitime, la limitation du traitement, de s'opposer audit traitement et du droit à la portabilité des données.

Toute demande d'exercice de ces droits peut être envoyée par courrier postal à l'adresse : MGEN - Centre de gestion de la Verrière - Protection des données - CS 10601 La Verrière – 6 bis avenue Joseph Rollo – 78321 Le Mesnil Saint Denis Cedex.

Le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : MGEN – Data Protection Officer – 3 square Max Hymans 75748 PARIS Cedex 15.

Les demandes peuvent également être faites sur le site de MGEN à la page : <https://www.mgen.fr/mes-donnees>. Un justificatif d'identité comportant votre signature pourra être demandé le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.